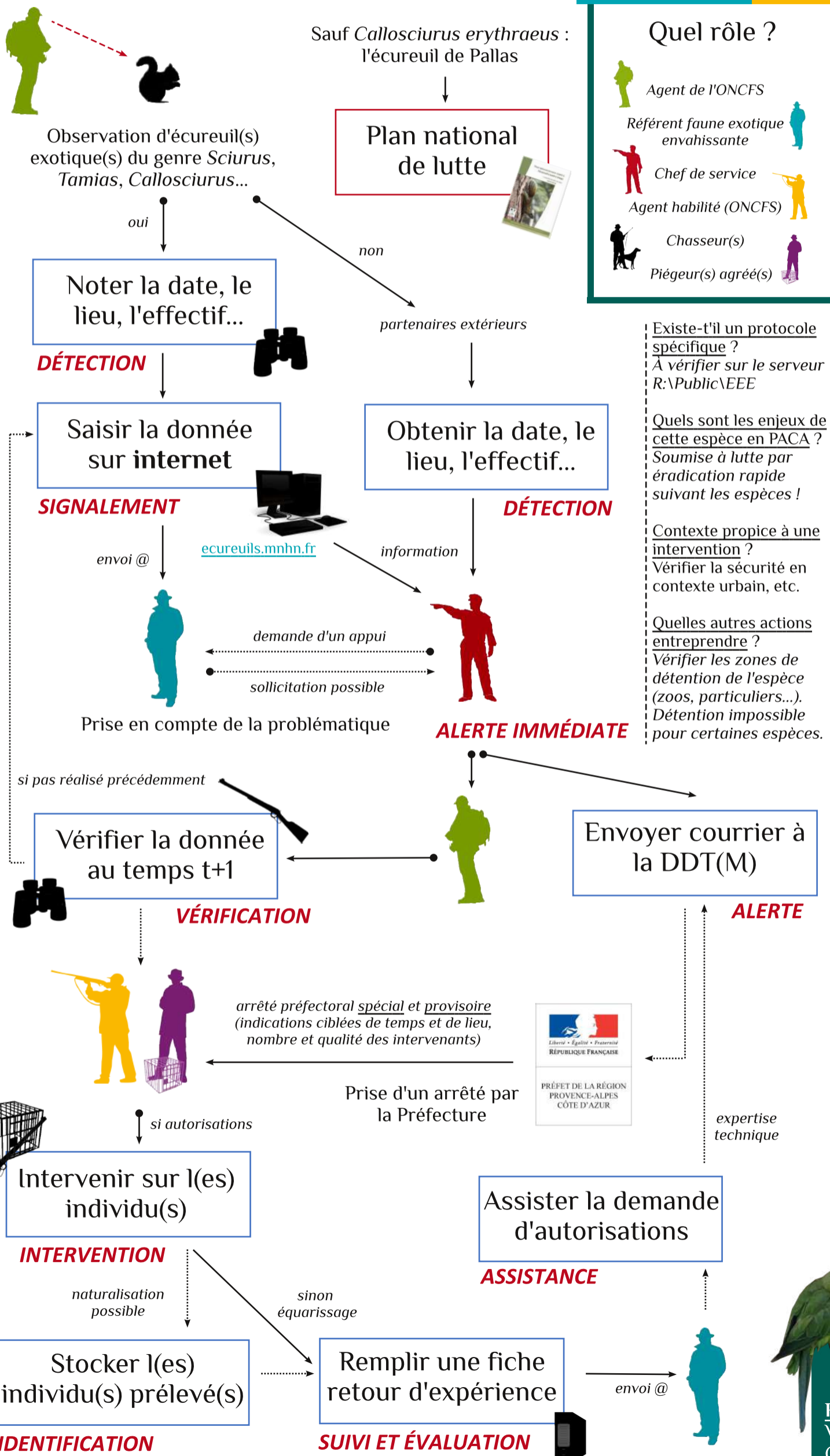


Que faire en cas d'observation d'écureuil(s) exotique(s) en PACA ?



Quel rôle ?

- Agent de l'ONCFS
- Référent faune exotique envahissante
- Chef de service
- Agent habilité (ONCFS)
- Chasseur(s)
- Piégeur(s) agréé(s)



Exemple d'un écureuil exotique : l'écureuil gris *Sciurus carolinensis*



Une autre espèce exotique : le tamia de Sibérie *Tamias sibiricus*

REE 13-07-2016 : préoccupation européenne (*T. sibiricus*, *S. niger* et *S. carolinensis*...)
AM 30-07-2010 : interdite d'introduction
AM 10-08-2004 : détention réglementée

- Exclusion compétitive possible avec des espèces arboricoles
- Dégâts aux sylvicultures, aux infrastructures, etc.
- Vecteurs de parasites

Besoin d'un renseignement ?

Référent régional "faune exotique envahissante" :
Virginie CROQUET (virginie.croquet@oncfs.gouv.fr)
Cellule Technique PACA, Graveson (13)